



## TROPHEE SENIORS

### Les Aisses Golf

**Jeudi 3 et Vendredi 4 Septembre 2026**

#### REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et répondant aux exigences des Règles du Statut Amateur et étant à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.

Tous les joueurs devront être titulaires **d'un Certificat Médical ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.**

**Les joueurs doivent s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40€ auprès de la fédération française, faute de quoi l'inscription sera rejetée.**

**L'épreuve est non-fumeur, il est interdit aux joueurs de fumer (y compris la cigarette électronique).**

#### FORMULE DE JEU

Score Maximum +4 / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

- **1 série Messieurs** comprenant **78 joueurs maximum.**
- **1 série Dames** comprenant **30 joueuses minimum.**

Chez les Messieurs, 15 places seront réservées et attribuées par ordre d'index à la clôture des inscriptions. Chez les Dames, 5 places seront réservées et attribuées par ordre d'index à la clôture des inscriptions. Les joueurs seront ensuite retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Séniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de dames.

Le Golf organisateur ainsi que la ligue du Centre – Val de Loire disposent de 12 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus.

Si une série n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans l'autre série.

**L'index pris en compte sera celui pris à la date de clôture des inscriptions.**

Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

## **PROGRAMME PREVISIONNEL :**

### **Départage :**

En cas d'égalité pour l'attribution du titre dans chaque série, le départage se fera en **play-off « trou par trou »** immédiatement après l'arrivée du dernier joueur. Dans tous les autres cas, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. De plus, le Comité de l'épreuve peut décider de substituer ce 2ème mode de départage à celui de « trou par trou » dans le cas où les play-offs ne pourraient se dérouler normalement et/ou complètement.

### **Départs :**

La liste officielle des joueurs et joueuses retenus sera disponible à partir du **Jeudi 20 Août 2026 à 12h00.**

**Les horaires du 1<sup>er</sup> Tour seront communiqués le Mercredi 2 Septembre 2026 à 12h00.**

L'accès au parcours sera formellement interdit aux joueurs entre les deux tours du Trophée Seniors.

## **INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT**

Les engagements sont à adresser par écrit, **avant le Dimanche 16 Août 2026**, à :

LES AISSES GOLF  
Trophée Séniors  
Domaine des Aisses  
RN20 Sud  
45240 La Ferté Saint Aubin

Le cachet de la Poste fait foi. Aucun engagement par téléphone ou e-mail ne sera pris en considération. Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le **nom, prénom, numéro de licence, index, numéro de téléphone et adresse mail.**

L'entraînement gratuit est prévu le **Mercredi 2 Septembre 2026** sur réservation auprès du golf.

Les engagements devront être accompagnés du montant des droits d'inscription fixés comme suit (chèque à l'ordre suivant : **Les Aisses & Co**) :

|                |                   |                                |
|----------------|-------------------|--------------------------------|
|                | <b>Extérieurs</b> | <b>Membres Des Aisses Golf</b> |
| <b>Adultes</b> | <b>90 euros</b>   | <b>45 euros</b>                |

## FORFAITS

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard **le Samedi 29 Août à minuit**. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

## INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

## PRIX

Seront attribués :

|           |                    |
|-----------|--------------------|
| Messieurs | <b>3 prix brut</b> |
| Dames     | <b>3 prix brut</b> |

## COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à celui prévu. Sa composition sera affichée sur le tableau de l'épreuve.

|                                                            |                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Renseignements téléphoniques :<br>au <b>02 38 64 80 87</b> | Bulletin d'inscription disponible sur le site<br>internet de l'Association Sportive :<br><b><a href="http://www.asdesaisses.org">www.asdesaisses.org</a></b> |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|